https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/questions/QANR5L14QE96008

14ème legislature

Question N° : 96008	De M. Jacques Valax (Non inscrit - Tarn)				Question écrite
Ministère interrogé > Finances et comptes publics			Ministère attributaire > Économie		
Rubrique >impôt sur le revenu		Tête d'analyse >paiement		Analyse > prélèvement à la source. perspect	
Question publiée au JO le : 24/05/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)					

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur les conséquences du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu pour les TPE-PME. Le prélèvement à la source est aujourd'hui un dispositif pratiqué dans la quasi-totalité des grands pays développés. Cependant, les artisans, les TPE et les PME s'inquiètent des futures modalités pratiques concernant cette réforme. Ils s'interrogent également sur les difficultés potentielles de la mise en place d'une telle mesure dans un marché du travail en pleine mutation oscillant notamment entre contrats de courte durée et travailleurs à employeurs multiples. Il est donc indispensable que l'application de cette mesure ne génère pas de travail supplémentaire pour les entreprises. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement afin que le travail supplémentaire demandé aux artisans, aux TPE et PME reste extrêmement modéré.